



PROGRAMME DE FORMATION PRESENTIEL

Actualité juridique

Transaction de biens immobiliers d'entreprise et fonds de commerce

(dont 2h de Déontologie et 2h de Non discrimination)

PUBLIC VISE	Agents Immobiliers – Directeurs d'agence - Négociateurs
PRE REQUIS	Connaissance du métier de la transaction de biens immobiliers d'entreprise et de fonds de commerce
OBJECTIFS	Connaître les nouvelles normes pour actualiser ses connaissances Satisfaire à l'obligation de formation imposée notamment en matière de déontologie (2h) et de non discrimination (2h)
DUREE	7 heures sur 1 jour
CONTENU	Les nouveautés règlementaires ou jurisprudentielles en matière de vente de biens immobiliers d'entreprise ou de bail commercial intéressant les agents immobiliers : <ul style="list-style-type: none">• Règles et impacts avec la crise sanitaire• Déontologie (minimum 2h) et non-discrimination (minimum 2h)• Impacts de la réforme de la justice• Loi PACTE• Responsabilités et sanctions Quiz & évaluation de la formation
MOYENS & METHODES PEDAGOGIQUES	Présentation orale ouverte aux questions des stagiaires. Projection d'un diaporama pour visualiser les apports théoriques et suivre le fil conducteur. Alternance d'apports théoriques et de phases de mise en pratique (exercices à partir de cas de jurisprudence). Remise d'un support numérique à l'issue de la formation, synthétisant les apports théoriques de la formation.
INTERVENANT(E)S	Isabelle DALMON , juriste formatrice, consultante et médiatrice. Titulaire d'un DEA de droit des affaires, d'un master 2 en droit immobilier et du DU de médiation délivrés par l'UT1 Capitole. 25 ans d'expérience dans la formation juridique professionnelle continue ou initiale. Pratique du droit immobilier au travers d'expériences de transactions, locations, gestion locative, syndic bénévole de copropriété, crédits bancaires. Pratique du droit commercial dans les secteurs professionnels judiciaire et bancaire. Immatriculée au RSEIRL de TOULOUSE sous le n° 877 971 762 et enregistrée en tant qu'organisme de formation auprès de la DIRECCTE sous le n°76310996131.
MODALITES D'EVALUATION	Fiche de présence à émarger par demi-journées de formation. Feedbacks du formateur et du groupe lors des phases de mise en pratique. Quiz permettant de valider les principaux apports théoriques à l'issue de la formation. Questionnaire de satisfaction en fin de formation sur le déroulement de l'action et les acquis de la formation.
SANCTION	Remise d'une attestation individuelle de fin de formation à l'issue de l'action.
ORGANISATION DE LA FORMATION	Formation : en présentiel et intra entreprise Dates, lieu et horaires : selon convention Tarif : selon devis et/ou tarif en vigueur sur le site https://omyo.fr Nombre de personnes minimum et maximum : 5 à 10 participants maximum Modalité et délai d'accès : L'accès en formation est conditionné par le versement d'un acompte par l'entreprise avant le démarrage de la formation. Accès aux personnes porteuses de handicaps (nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la session) : <ul style="list-style-type: none">• Accessibilité de la salle de formation aux personnes à mobilité réduite, organisée dans l'entreprise, selon le besoin• Aménagements possibles en fonction du type de handicap
CONTACTS STAGIAIRES	OMYO – B36 – 41 rue de Cugnaux – 31300 Toulouse Sophie Gautier – sophie.gautier@omyo.fr - 06 63 08 09 40